

Enseignement du plain-chant

Autor(en): **Mehling**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'il y a trois buts pour lesquels l'homme est par sa nature conduit à la forme sociale.

En outre des sociétés *naturelles*, il y a encore des sociétés *artificielles*, c'est-à-dire des associations que les hommes forment entre eux dans des fins très-diverses. On les appelle *artificielles*, parce que les hommes les forment librement et leur donnent la forme qui leur convient. Citons, comme exemple, les sociétés littéraires, les sociétés d'histoire ou de sciences, les associations commerciales et agricoles, les sociétés de laiterie, etc., etc.

Dans les sociétés artificielles, il y a, comme dans les sociétés naturelles, une réunion d'hommes, un lien d'union, et un but à atteindre en commun.



ENSEIGNEMENT DU PLAIN-CHANT.

Monsieur le Rédacteur,

Vous me demandez pour le *Bulletin pédagogique* quelques articles sur le chant ecclésiastique. J'y consens d'autant plus volontiers que MM. les régents peuvent contribuer pour une grande part à la restauration du chant de l'Eglise et le relever de l'état d'abjection où il est tombé.

Depuis longtemps plusieurs curés me demandent un travail sur cette matière. J'y consacrais le peu de loisirs dont mes occupations et mon état de santé me permettaient de disposer. Je vous livre volontiers le travail que j'avais préparé. Mais, comme il n'était pas destiné à paraître par articles détachés et à de rares intervalles, il ne sera pas inutile de prévenir les lecteurs de l'ensemble des questions que je me propose de faire passer sous leurs yeux.

Mon désir est de montrer comment le plain-chant doit être exécuté pour être goûté des fidèles, les porter à la piété, et rendre à nos saintes cérémonies la beauté et la majesté qui leur conviennent. Mais je n'ai pas cru pouvoir atteindre ce but, si auparavant je ne relevais pas le plain-chant de l'espèce de défaveur où il est tombé. On ne fait bien que ce qu'on aime; on n'aime que ce qu'on estime. Or, le plain-chant n'est plus estimé parce qu'il n'est pas connu; il n'est pas goûté parce qu'il est mal exécuté.

Il fallait donc, avant de tracer les règles d'une bonne exécution,

faire connaître ce chant, en déterminer le caractère particulier, montrer le genre de beauté qui lui est propre, et l'appréciation qu'en ont faite les juges les plus compétents et les plus désintéressés. Il fallait surtout donner l'idée de ce chant majestueux de la masse des fidèles, qui est vraiment la prière publique et l'idéal du chant de l'Eglise.

Je prie donc le lecteur d'avoir patience. Après ces préliminaires, qui peut-être lui paraîtront longs, mais que je juge indispensables à mon but, j'aborderai la pratique de l'exécution du plain-chant en général, et de toutes les parties de l'office divin.

Si je ne puis mettre au service d'une cause si importante une plume plus habile, j'y apporte du moins une conviction forte que plus de trente années d'études spéciales et de pratique presque quotidienne n'ont fait qu'affermir. A Dieu ne plaise cependant que je fasse étalage d'une science vaine qui n'aurait pas un but pratique.

Je suis même très-convaincu que sans avoir fait de grandes études sur ce sujet, plusieurs peuvent avoir des idées pratiques excellentes, et qui échappent à la préoccupation de celui qui écrit. D'ailleurs, dans les questions où le goût, chose variable et capricieuse, joue un grand rôle, il y a souvent lieu d'entendre toutes les opinions. Je serais donc très-reconnaissant à MM. les Curés ou à MM. les régents qui voudront bien m'adresser leurs observations ou leurs conseils. Cette correspondance privée ou publique me fournira sans doute l'occasion de développer certains aperçus qui ne trouveraient pas place dans mon plan restreint.

Si, avec ce bienveillant concours, je puis rendre au chant de l'Eglise l'estime qu'il mérite et corriger dans la pratique les nombreux défauts qui le défigurent, je m'estimerai trop heureux d'avoir ainsi contribué à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles. Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, de m'en avoir donné l'occasion.

L'Abbé MEHLING.

Directeur au Séminaire de Fribourg.

Que Monsieur le Directeur veuille bien agréer ici le témoignage de notre vive gratitude pour le concours si flatteur dont il veut bien honorer notre modeste publication, en lui consacrant les fruits de ses profondes études et de sa longue expérience.

Mais, comme le cadre si restreint du *Bulletin* ne nous permet-

tait de publier cette longue et remarquable étude qu'en la morcelant par articles, nous avons cru devoir en gratifier la *Revue catholique*, à laquelle la plupart des instituteurs sont abonnés (elle ne leur coûte que 4 fr.), et qui veut bien faire un tirage à part de ce travail. Cet ouvrage sera accordé à nos abonnés à des conditions tout à fait exceptionnelles.

PARTIE PRATIQUE.

Systeme métrique.

Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ignorent pas que le système des poids et mesures suisses de 1851 doit faire place, dans un avenir plus ou moins éloigné, au système métrique. Il serait superflu de discuter les avantages de ce dernier système, alors que nos Chambres fédérales, après de longues études, ont décrété qu'il serait, sous peu, rendu obligatoire et qu'en attendant, l'usage en serait toléré dans les transactions officielles. De plus elles ont engagé les cantons à en favoriser l'emploi; aussi est-il d'un fréquent usage dans notre canton.

Nos écoles secondaires et supérieures l'enseignent depuis nombre d'années avec fruit; il en est de même de la plupart de nos écoles primaires et cours du soir. Mais il manque une chose pour que cet enseignement se généralise : c'est un manuel approprié à nos écoles populaires. Il est vrai que nous possédons plusieurs bons traités sur la matière, entre autres celui de M. Pasche, publié à Lausanne en 1865, mais ils conviennent plutôt pour l'usage des maîtres que pour celui des élèves. La France peut nous fournir de bons livres pour l'enfance sur ce sujet, mais leurs auteurs n'ont eu en vue que leur pays où ce système est obligatoire depuis plus de trente ans, tandis que nous, nous sommes dans un moment de transition. C'est pourquoi nous nous permettons d'offrir à nos collègues un travail qui leur sera, nous l'espérons, de quelque utilité pratique pour leur enseignement.

Nous prions les membres du corps enseignant primaire qui feraient usage de notre travail de multiplier les exercices oraux sur cette matière et d'avoir constamment un pied et un mètre sous la main pendant les exercices de calcul mental. Il serait aussi à